ORCHESTRE COLONNE
PARIS · 1873

RÈGLEMENT DU CONCOURS EDOUARD COLONNE
3ème ÉDITION
24 Mars 2027

Instruments

- Alto
- Clarinette
- Trompette

GÉNÉRALITÉS

1. **Public visé**
   Le concours est ouvert aux jeunes altistes, clarinettistes et trompettistes inscrits dans un conservatoire ou une école de musique d'Île-de-France, jusqu'à l'âge de 15 ans maximum le jour du concours, avec un niveau minimum de 2e cycle.

2. **Frais d'inscription**
   Un droit d'inscription de 40 euros est requis pour participer. En retour, chaque candidat se verra offrir deux places pour le concert-éveil de l'Orchestre Colonne à la Seine Musicale le 4 avril 2027.

   Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, sauf en cas de raison médicale (justificatif requis). Les frais de déplacement sont à la charge des candidats.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

1. **Premier tour (sélection sur vidéo)**
   - Les candidats doivent envoyer une vidéo d'une œuvre libre de leur choix de 3 à 6 minutes, avec ou sans accompagnement piano, sans montage.
   - Une lettre ou un mail de recommandation du professeur est également requis.
   - La vidéo et la recommandation doivent être envoyées via WeTransfer à concours@orchestrecolonne.fr avant le **15 Janvier 2027**. Il est impératif de nommer la vidéo avec le nom de famille du candidat.

- Les candidats seront informés par mail de leur sélection ou non sélection pour le deuxième tour au plus tard le 24 janvier 2027.
- Les candidats non retenus recevront une attestation de participation par mail.

2. Deuxième tour (finale à la salle Colonne)
   - Ce tour se déroulera à la Salle Colonne **le 24 Mars 2027**.
   - Chaque candidat présentera une œuvre libre, d'une durée maximum de 7 minutes, accompagné d'un piano. Le candidat pourra interpréter une œuvre dépassant 7 minutes, mais sera interrompu par le jury.
   - Un pianiste sera mis à disposition sans frais pour les candidats.
   - Les épreuves sont ouvertes au public.

3. Conditions de participation
   - Toutes les œuvres doivent être exécutées sans reprises.
   - Les candidats doivent fournir **la partition originale de l'œuvre et la partie de piano** à l'accompagnateur.
   - Les photocopies de partitions sont interdites, sous peine de disqualification.

4. Acceptation du règlement
   Toute inscription au Concours Edouard Colonne implique l'acceptation du règlement. Les candidats sélectionnés devront être présents au jour et à l'heure de la convocation, qui sera envoyée par mail quelques jours avant le deuxième tour.

5. Annulation et limitation des inscriptions
   L'organisation peut annuler le concours si le nombre de candidats est insuffisant. En cas de forte demande, les inscriptions pourront être closes par anticipation, avec remboursement des frais d'inscription.

6. Droits à l'image
   Les représentants légaux des candidats acceptent que des photos et vidéos puissent être diffusées sur les supports de communication de l'Orchestre Colonne.

7. Jury
   Le jury est composé de musiciens de l'Orchestre Colonne et de musiciens extérieurs, reconnus pour leur compétence, leur intégrité et leur équité. Au moins un des membres est spécialiste dans la discipline de l'épreuve.
   Tout membre du jury, parent ou professeur d'un/une candidat(e), s'abstient de discussion et de vote lors des débats relatifs à l'intéressé(e). En cas d'égalité des voix, celle du Président du Jury est prépondérante. En cas d'affluence, le jury peut écourter la prestation d'un/une candidat(e), sans que cela soit considéré comme discriminatoire.

Aucune récompense ne sera attribuée si, selon la décision du jury, la prestation jugée est insuffisante.
Les décisions du jury sont sans appel.

RÉCOMPENSES

1er PRIX :

- Le ou La lauréat·e de chaque catégorie d'instrument aura le privilège de jouer avec l'Orchestre Colonne lors d'un des concerts-éveil de la saison 2027-2028. De plus il/elle interprètera une œuvre spécialement composée et créée pour lui/elle lors de ce concert.
- 4 places seront également offertes à sa famille pour vivre ce moment inoubliable.
- Un bon d'achat ou du matériel, offert par l'un des partenaires du concours Colonne en lien avec son instrument.

2ème PRIX :

- 2 places pour un concert au choix du/de la candidat(e) pour la saison 2027-2028.
- Un bon d'achat ou du matériel, offert par l'un des partenaires du concours Colonne en lien avec son instrument.

3ème PRIX :

- 2 places pour un concert au choix du/de la candidat(e) pour la saison 2027-2028.
- Un bon d'achat ou du matériel, offert par l'un des partenaires du concours Colonne en lien avec son instrument.

4ème PRIX :

- 2 places pour un concert au choix du/de la candidat(e) pour la saison 2027-2028.

DATE ET LIEU DU CONCOURS

Le concours aura lieu le 24 Mars 2027 à :

Salle Colonne
94 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par mail avec les documents suivants :

- Bulletin d'inscription rempli. Téléchargement du bulletin d'inscription
- Chèque bancaire de 40 euros correspondant au règlement des droits d'inscription à l'ordre de « Association Artistique des Concerts Colonne » ou virement bancaire sur le RIB suivant :
  Association Artistique des Concerts Colonne : FR10 3000 2004 5300 0000 8372 Y79

NB : Préciser le nom, le prénom de l'élève avec la mention "Concours Edouard Colonne" au dos du chèque ou dans le motif du virement bancaire.

- Photocopie de la pièce d'identité.
- Lettre de recommandation du professeur.
- Attestation de droit à l'image remplie et signée.

Clôture des inscriptions : 15 Janvier 2027